

Orléans, le 28 mai 2021

Le Département engagé dans une transformation d'ampleur de ses politiques sociales

Depuis janvier 2020, le Département du Loiret s'inscrit dans une démarche ambitieuse de transformation de son action sociale, afin de la rendre plus proche des attentes et des habitudes de vie des Loirétains. Lors de la Session budgétaire des 27 et 28 mai, 1,25 M€ ont été votés pour poser les fondations de cette nouvelle organisation.

Les orientations définies dans le schéma de cohésion sociale ainsi que différents constats concernant les difficultés rencontrées par les usagers (complexité, multitude d'acteurs, délais) ont amené à concevoir une nouvelle approche.

Elle se fonde sur **un premier accueil social de proximité**, dont l'objectif est de garantir à toute personne une écoute attentionnée **de la globalité de ses besoins**, c'est-à-dire, à terme, par un interlocuteur unique et polyvalent sur toutes ses problématiques (enfance, insertion et autonomie). S'il est nécessaire de mettre en place une évaluation plus fine, ou un accompagnement adapté sur la durée, l'usager sera orienté auprès d'une **équipe pluridisciplinaire**. Pour **une continuité et une stabilité de la référence de la personne**, des référents de parcours seront chargés d'assurer la coordination globale du suivi.

L'engagement d'un accueil de proximité dans un rayon de 20 km maximum de l'usager

Dans le Loiret, le primo-accueil de proximité se développera en coopération avec les partenaires (CCAS/ Maisons France Service notamment). Le maillage territorial évoluera ainsi vers :

- **4 Agences Départementales des Solidarités (ADS) se substituant aux 6 MDD actuelles**

Ces 4 agences couvriront les territoires d'Orléans Métropole, de Beauce à Sologne (regroupant les secteurs ruraux des ex MDD de l'Est et de l'Ouest Orléanais), le Giennois-Montargois (regroupement des 2 MDD du Montargois et du Giennois) et le Nord Loiret. Dans ces nouvelles instances, la codécision sera assurée entre leurs directeurs et un Comité d'élus départementaux.

- **autour de ces agences, 19 territoires d'actions traduiront la volonté de proximité et d'ancrage territorial**

Il y aura ainsi 19 équipes pluridisciplinaires positionnées à terme au cœur de leur territoire d'intervention, pour évaluer les besoins des usagers dans leur globalité et assurer un suivi de parcours.

Cette nouvelle organisation, s'accompagnera du déploiement du Dossier social unique de l'usager. Le travail conséquent de dématérialisation et de reconstitution des dossiers regroupant l'ensemble des politiques départementales (enfance, insertion, autonomie) débutera dès septembre 2021. À plus long terme, l'objectif serait une ouverture plus globale du dossier à l'ensemble des partenaires afin qu'ils instruisent, informent et orientent les usagers.

Des objectifs poursuivis en cohérence avec les évolutions nationales et départementales

Cette démarche a associé les partenaires, les agents, mais aussi les élus des EPCI afin de prendre en compte les réalités territoriales. Elle s'appuie sur les objectifs et orientations définies dans le schéma départemental de cohésion sociale (2017-2021), et sur la philosophie portée par la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

CONTACT PRESSE

Elie Poupin

02 38 25 43 38

07 86 84 06 54

elie.poupin@loiret.fr